

DISCOURS

Lu à la premiere Séance publique de la Société DES AMIS DE LA CONSTITUTION *à Rouen, ſur l'utilité deſdites Sociétés.*

IL falloit bien s'attendre, MESSIEURS, que dans la chaleur d'un combat, que la raiſon eſt peut-

être encore loin de terminer, le parti opposé à la révolution en viendroit à soutenir que ces affiliations patriotiques, sous le titre connu & mérité d'Amis de la Constitution, sont nuisibles au rétablissement de l'ordre social & à la saine régénération de l'Empire ; on a dû le prévoir ce moment où les passions délirantes attaqueroient & calomnieroient ces aggrégations civiques dont les ennemis du bien public méconnoissent ou feignent de méconnoître les salutaires effets..... Mais rassurez-vous, bons Citoyens..... Les insensés frappent de leur bâton les murs d'un Temple qu'ils ne peuvent ébranler, & si le déchaînement avec lequel on essaie de dissoudre vos estimables coalitions, n'en prouve pas seul la bonté, au moins faut-il convenir que les incroyables efforts de vos adversaires sont une forte présomption de l'utilité de vos assemblées.

Les Sociétés connues sous le nom d'Amis de la Constitution ont-elles été utiles?

Le sont-elles encore?

Le seront-elles long-temps, ou toujours?

Telles sont à mon avis les trois questions que l'on doit soumettre à ce public impartial, dont le suffrage libre & dégagé de toute prévention, finit toujours par subjuguer l'opinion générale.



La bonne foi permet-elle de nier qu'au milieu des orages & des convulſions politiques, inſéparables d'une révolution auſſi étonnante, les véritables Amis de la raiſon & de la patrie ne duſſent ſe réunir, ſe coaliſer contre ceux qui, identifiés en quelque ſorte avec les abus, ſeroient tentés d'employer les moyens extrêmes pour en perpétuer l'exiſtence ? Ne convenoit-il pas d'oppoſer aux corporations abuſives, qu'un même eſprit, que les mêmes privileges, que le même intérêt rallioient néceſſairement, & jusques dans le ſein de l'Aſſemblée Nationale, d'autres corporations partielles qui, répandues ſur la ſurface de l'Empire, recueilliſſent & publiâſſent le vœu impoſant de cette majorité, ſans laquelle les Repréſentants du peuple François, armés du ſeul pouvoir de la raiſon, n'euſſent pu lutter efficacement contre tous les dépoſitaires de pouvoirs *prétendus* délégués ?

Pouvoir royal, miniſtériel, clergical, militaire, nobiliaire, parlementaire & fiſcal...... Il falloit tout anéantir, tout refondre pour recompoſer le nouveau contrat ſocial dont les conditions profondément méditées & rédigées avec clarté, conſacrâſſent à jamais le ſaint accord des droits que l'homme tient de la nature, avec ceux que peut lui conférer l'état de ſociété.

S'il falloit une force armée & coercitive, capa-

ble de réprimer les mouvements brufques & défordonnés du défefpoir, les entreprifes des factieux ou les attentats des anarchiftes brûlants de tout brouiller, de tout confondre, ... n'étoit-il pas également néceffaire que les bons Citoyens de tous les Départements, provoquâffent, encourageâffent par leurs applaudiffements publics, ces vigoureux Athletes, dévoués tout entiers à la deftruction des abus toujours renaiffants ? N'eût-il pas été à craindre que nos légiflateurs eux-mêmes abandonnés à leurs propres forces & privés de l'adhéfion puiffante des diverfes Sociétés patriotiques, n'euffent enfin cédé par épuifement aux attaques multipliées de ces phalanges ennemies, qui pour combattre efficacement, n'avoient befoin que d'employer cet art facile de divifer, & de harceler les ardents Reftaurateurs de notre liberté ? Ne convenoit-il pas que, réunis & aggrégés en divers endroits de la France, des Citoyens de toutes les claffes, de toutes les conditions, donnâffent l'honorable exemple de l'abnégation & de la renonciation volontaire aux avantages particuliers que la Patrie en pleurs redemandoit à chacun de fes enfants, pour en compofer le bonheur du plus grand nombre ? Ne falloit-il pas enfin, qu'une fociété d'hommes bien intentionnés, s'impofât volontairement le foin de recueillir à la fource même des lumieres, ces rayons dont il étoit fi utile de prévenir la divergence, pour les diftribuer avanta-

geuſement ſur les points de l'Empire les plus éloignés du foyer lumineux ?

Les Sociétés des Amis de la Conſtitution ont donc été d'une utilité évidente dans les premiers temps de la régénération conſtitutionnelle, mais le ſont-elles encore ? Telle eſt la ſeconde queſtion.

Les infatigables détracteurs de la plus ſublime révolution, oſeroient-ils bien avouer que les moyens employés pour la défendre, ſont devenus inutiles ? A qui perſuaderont-ils que le nouvel ordre a acquis une telle conſiſtance, qu'il faille l'abandonner à ſes propres forces ? Mais s'il en eſt ainſi, pourquoi ces libelles révoltants, ces mandements incendiaires, ces émigrations multipliées, ces conſpirations au dedans, ces ſecours mendiés au dehors, & tous ces moyens imaginés par le déſir perſévérant de contrarier un régime qu'adopteront tôt ou tard les nations vengereſſes des droits de l'homme, tant & ſi long-temps outragé ? . . . . .

Laiſſons, MESSIEURS, laiſſons aux détracteurs de la Conſtitution Françoiſe, ces puériles moyens à l'aide deſquels ils prétendent inſpirer une ſécurité qu'ils ſont loin de reconnoître ; & puiſque le mal exiſte encore, continuons d'employer les remedes dont l'efficacité nous eſt démontrée : oppoſons à leur acquieſcement ſimulé une ſurveillance active,

une conſtance propre à déconcerter leurs ſiniſtres projets, & perſuadons-nous bien de cette vérité, que le *repentir des méchants eſt l'impuiſſance de mal faire.*

Il faut l'avouer cependant, MESSIEURS ; parmi ceux qui s'élevent contre les Sociétés des Amis de la Conſtitution, il en eſt qui ſe perſuadent de bonne foi que ces raſſemblements journaliers de Citoyens, agitant, diſcutant les matieres d'ordre public, peuvent influencer les opérations du Corps conſtituant ou celles des Corps adminiſtratifs ; d'autres imaginent que le grand nombre des Aſſociés réunis ſous le titre d'Amis de la Conſtitution, peut, dans les divers lieux de leurs Séances, déterminer le choix dans les élections & gêner ainſi la liberté des ſuffrages.

Ces deux objections n'ont qu'une force apparente ; & en effet, les Corps adminiſtratifs tels qu'ils ſont organiſés par notre Conſtitution, ne doivent avoir de rotation que dans l'orbite du pouvoir exécutif : leur dépendance immédiate de ce pouvoir, leur tendance néceſſaire vers lui, & plus que tout cela, l'obligation qui leur eſt impoſée d'obéir aux ordres proviſoirement émanés du pouvoir exécutif, prouvent aſſez l'utilité de ces Sociétés patriotiques qui propoſent modeſtement leurs idées ſur les moyens

de complément d'organifation, ou de concordance entre l'exécution des loix & les vrais principes. L'excellence de notre organifation politique eft bien préfumable fans doute ; mais eft-elle fi évidente, & connoiffons-nous affez bien le jeu, les frottements & la liaifon des rouages de ce grand œuvre, pour n'en pas obferver les mouvements & les effets fournis à l'expérience ? . . . . Croit-on enfin, qu'entraînés par le torrent des opérations journalieres & par une pénible exécution, nos Adminiftrateurs puiffent facilement méditer fur les moyens de perfectibilité dont le nouvel ordre peut être fufceptible ? . . . Non, les Sociétés des Amis de la Conftitution font naturellement les premiers laboratoires, les premiers dépôts de ces conceptions, ou conftitutionnelles, ou réglementaires, qui après une difcuffion préalable, méritent fouvent d'être propofées, ou aux Corps adminiftratifs, ou à l'Affemblée légiflative : ce n'eft donc plus alors une influence dangereufe, mais une utile correfpondance, mais une liaifon néceffaire entre la fouveraineté & fes membres, entre les gouvernants & les gouvernés. Les Amis de la Conftitution, réunis en fociété, ne font pas fans doute partie intégrante de l'édifice de la Conftitution, mais bien une des plus sûres garanties de la liberté nationale.

Dira-t-on, enfin, que réunis par un même vœu,

ſoumis à un même régime, les Amis de la Conſtitution peuvent déterminer le choix lors des élections, & reſtreindre ainſi la liberté des ſuffrages ? ..... Mais ſi les Citoyens oppoſés ou indifférents aux ſuccès de la révolution, refuſent de concourir, lors des aſſemblées primaires, au choix des individus les plus utiles à la légiſlation ou à l'adminiſtration, peut-on faire aux Membres des diverſes Sociétés patriotiques, répandus & votants dans leurs Sections reſpectives, le ridicule reproche d'appeller aux fonctions pour leſquelles il s'ouvre un concours, ceux qui, par leurs talents civiques, ont montré le plus d'aptitude à gérer ou ſtipuler les intérêts de la Nation ? Et ſi quelquefois ces élections ont été ſuſpectées de partialité, combien plus ſouvent ont-elles proclamé des Orateurs éloquents ou des Citoyens modeſtes, qui, pour être moins brillants que les Orateurs, n'en ſervent pas moins utilement la Patrie par la ſageſſe de leurs conſeils & la pureté de leur conduite ? Combien de fois, enfin, les Sociétés dont il s'agit n'ont-elles pas fait évanouir de ces réputations uſurpées, à la faveur deſquelles les mal-intentionnés ont eſſayé de promouvoir aux emplois des gens peu dignes de la confiance publique ?

L'utilité de ces Sociétés, juſqu'à ce moment-ci, ne pouvant être révoquée en doute, il convient d'examiner la troiſieme queſtion. Seront-elles uti-

les long-tems ? Le feront-elles toujours ?

Mânes de Mirabeau,...... Reftaurateur des droits de l'homme, tant & fi long-tems méconnus,....... principal régulateur de l'opinion publique,......... ombre chere & à jamais célebre,....... que ne pouvons-nous combattre encore fous ta puiffante égide? Que ne pouvons-nous t'interroger encore fur les vrais intérêts de l'ordre focial & politique dont tu fis ta conftante étude? LA VÉRITÉ ELLE-MÊME, nous difois-tu, EST OBLIGÉE DE COMPOSRR AVEC L'ERREUR..... Ah! n'en doutes pas, ... fi le moment eft venu pour l'extirpation de plufieurs préjugés, il en furvivra encore beaucoup qu'il eft réfervé à un fiecle plus éclairé que le nôtre de combattre & de diffiper : la retraite, les méditations & le tems peuvent feuls faire éclorre, il eft vrai, ces fublimes conceptions qui étonnent l'efprit humain; mais ce n'eft auffi que par l'analyfe & la difcuffion, que les vérités utiles acquierent cette maturité, ce concours raifonné des volontés, & cette grande majorité d'affentiment dont le defpotifme feul eft défirable. Cette vérité provoqua, nous le croyons, l'idée de favorifer ces Sociétés, & d'encourager ainfi une des fciences les plus difficiles, mais la plus néceffaire, celle du droit public, fondé fur les éléments du contrat focial....... Mais, fi Mirabeau lui-même a donné fon adhéfion à l'exiftence de nos So-

ciétés, on croit entendre auſſi cette voix puiſſante nous preſcrire des devoirs ſur l'obſervance deſquels doit ſe meſurer l'utilité de nos aſſemblées.

» Amis de la Conſtitution & de la Patrie, nous ſemble dire ce grand homme, le titre ſeul ſous lequel vous vous réuniſſez, eſt honorable ſans doute, mais il impoſe des devoirs que vous ne pouvez méconnoître !....... Défenſeurs de la vérité, de l'ordre & de la paix, aggrégés & réunis pour la propagation des bons principes, vous n'avez que des vœux à émettre, des avis à propoſer, des conſolations, & quelquefois des inſtructions à répandre. Amis naturels de ce bon peuple, avec lequel vous faites cauſe commune, dites-lui bien que la moindre révolte rouvriroit les plaies de l'Etat ; répétez-lui ſouvent, & de toutes les manieres, que s'oppoſer à l'exécution des Décrets, c'eſt tourner ſes armes contre ſoi-même, c'eſt ſe déchirer de ſes propres mains : annoncez dans vos Ecrits, dans vos Diſcours, que toute votre force dérive d'une parfaite ſoumiſſion à la Loi, & que, juſtement dénués de tout pouvoir, de toute autorité légale, vous devez marcher, non dans la ligne des pouvoirs conſtitutionnels, mais toujours paralellement à cette ligne, en obſervant les déviations de tout fonctionnaire, ou l'uſurpation de ceux tentés de s'arroger des droits que la Loi ne leur a pas confiés. Que vos

délibérations acquierent de l'importance, par une difcuffion fage & approfondie. Loin de vous ces inquiétudes, ces méfiances exagérées, ces dénonciations vagues qui, troublant & embarraffant la marche des Corps adminiftratifs, affoibliroient néceffairement le refpect & la confiance du peuple pour fes délégués. Laiffons, il en eft tems, laiffons repofer & s'affermir, fur fes bafes, un édifice que le tems feul confolidera; & dût cet édifice avoir quelques défectuofités, n'en ébranlons pas fans ceffe les fondements, fous prétexte d'en interroger la folidité. Faifons enfin, MESSIEURS, faifons oublier au premier Délégué de la Nation, à ce Prince vertueux & fenfible, les facrifices que nos Légiflateurs n'euffent peut-être jamais impofés à LOUIS XVI, s'il étoit immortel; faifons-lui aimer ce nouveau, cet admirable régime que notre tranquillité, la fienne même, & de pénibles fouvenirs commandoient impérieufement. La juftice, la raifon & le bonheur effuieront bientôt les larmes que nous fait verfer, dans ces jours de convulfion, cet honorable attachement, cet amour inné pour le fang de nos Rois.

C'eft alors que vos Sociétés, très-utiles jufqu'à ce moment, pourront l'être encore long-tems; c'eft alors que méritant, que commandant l'eftime de vos Concitoyens, & jufqu'à celle de vos ennemis,

vous émoufferez les traits de la malveillance, dirigés contre vos falutaires coalitions ; c'eft alors enfin que convaincue de votre refpect pour la Loi, & de la pureté de vos intentions, la Nation, pleinement raffurée fur les dangers d'une influence qui n'eft alarmante que pour les feuls ennemis de l'ordre public, verra fans inquiétude, & même avec joie, une portion de fes membres dérober au plaifir un tems plus utilement confacré au développement & à la difsémination des vérités importantes.

Telle eft, MESSIEURS, l'idée que je me fuis faite des devoirs impofés aux Amis de la Conftitution, non tels que vous devez vous les prefcrire, mais tels que je les fens, que je les conçois pour la plus grande utilité publique : fi vous trouvez qu'il y en ait d'autres, indiquez-les, il faut les y comprendre. C'eft à cette Société à fe prefcrire elle-même des devoirs ; & fon rigorifme, en pareil cas, me paroît bien plus à craindre que fon indulgence.

Enfin, ces Sociétés feront-elles toujours utiles ? Il faut efpérer, MESSIEURS, qu'elles ne le feront pas toujours, & ce vœu eft dicté par le plus pur civifme. Les Sociétés dont il s'agit, femblables à ces bois ceintrés qu'on emploie pour la formation & le foutien des voûtes nouvelles d'un édifice, cef-

ſeront d'être utiles lorſque les voûtes de l'édifice conſtitutionnel bien fermées, pourront ſe paſſer de ce ſecours ; c'eſt alors, mais ſeulement alors, que, ſans danger, on pourra faire diſparoître ces bois auxiliaires, nuiſibles au développement des proportions extérieures, & aux idées qu'on doit avoir de la ſolidité....... Qu'il eſt à déſirer ce moment où la preſque totalité de la Nation, auſſi bien inſtruite de ſes devoirs que de ſes droits, & parcourant avec complaiſance l'œuvre ſublime de ſes Repréſentants, pourra licencier ces courageux & vigilants Factionnaires ; ces Sociétés ſi évidemment utiles à la reſtauration & à l'affermiſſement de nos droits conſtitutionnels ! Avec quel empreſſement tout bon François, docile à la voix de nos Légiſlateurs, ne reprendra-t-il pas ſes occupations ordinaires, en concourant, par ſon induſtrie perſonnelle, à la proſpérité de la mere commune, trop long-tems privée du travail de ſes enfants !

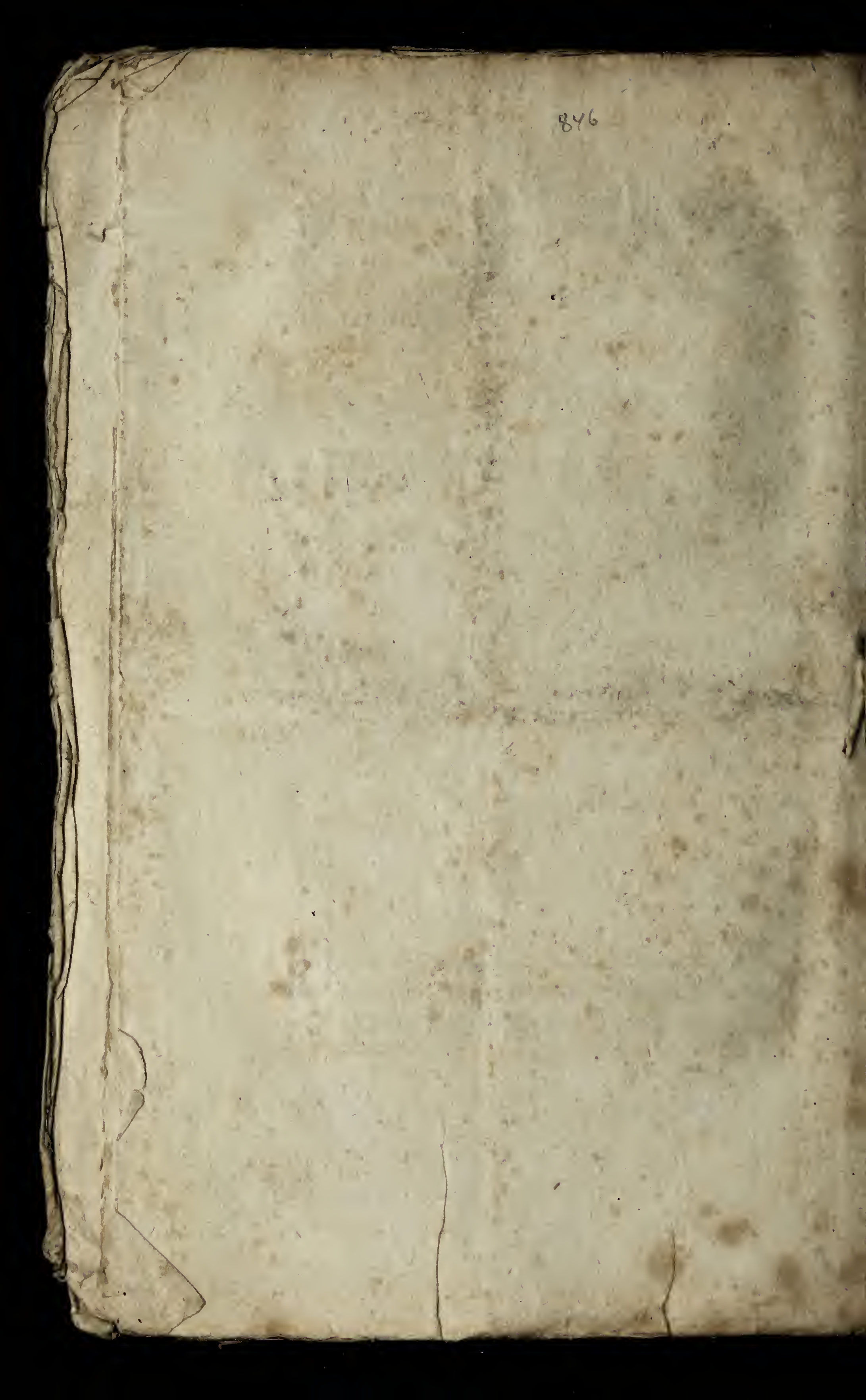
Mais ce beau jour eſt encore bien éloigné....... Trop de nuages obſcurciſſent l'horiſon ; & les Amis de la Conſtitution, réunis en ſociété, ne doivent pas ſe flatter que leur précieux concours devienne ſi-tôt inutile. Conſervons donc l'honorable poſte où nos Légiſlateurs nous ont permis de nous placer, parce qu'ils nous en ont cru dignes ; juſtifions cette confiance par notre zele, & continuons

nos occupations, tout en faiſant des vœux pour ce jour ſi déſirable, où notre Conſtitution affermie recevra ſon complément par cet heureux concert, cette précieuſe harmonie entre les Adminiſtrants & les Adminiſtrés.

Signés, BRÉMONTIER, *Préſident.*

VIEILLOT l'aîné,
LELIEVRE,
PIMARE,
Sécretaires.

De l'Imprimerie de P. SEYER & BEHOURT, Impr. de la Société des Amis de la Conſtitution.


846